

Travaux d'égouttage et mobilité... Quelle communication, quelle information de la population ?

Comme vous le savez peut-être suite à la conférence de presse et aux réunions organisées ce 2 mai, la communication et l'information relatives à la mobilité et à l'accessibilité des commerces et services pendant les travaux d'égouttage sont organisées par la commission signalisation.

L'origine de la commission signalisation est l'Opération de Développement Rural menée par la commune et accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie.

La commune est en effet dotée d'un Programme Communal de Développement Rural approuvé en juin 2003. L'heure est donc à la concrétisation des actions et projets au regard des objectifs de développement définis.

Ainsi, dans le but de **mener une réflexion sur la valorisation des chemins et sentiers par une signalétique utilitaire et touristique adéquate**, la commission signalisation a été créée.

Elle est composée

- Du Collège des Bourgmestre et Echevins,
- Des services de Police,
- Des employés communaux en charge de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du patrimoine, des travaux...
- Ainsi que de la Fondation Rurale de Wallonie.

Pourquoi la commission signalisation intervient-elle dans les travaux d'égouttage ?

La commission voit un **double enjeu** dans la bonne organisation de la communication pendant les travaux :

- Le premier enjeu est bien entendu de **minimiser les inconvénients de circulation** pendant le chantier ;
- Le deuxième enjeu, et c'est là que la gestion de la communication par la commission prend tout son sens, est **d'inviter les habitants à penser autrement leurs déplacements** pendant les travaux... dans l'espoir de « **garder ces bonnes habitudes** » à long terme.

Ainsi, les différents **outils de communication** présentés ci-dessous tentent de susciter une **autre mobilité** par des habitudes de déplacements plus orientées vers les modes doux.

Quels sont ces outils ?

1. Les outils généraux à destination du grand public.

Il s'agit de **toutes boîtes** et de **communications vers la presse**.

Pour chaque phase importante de travaux, un **toute boîte** présentant les sections concernées, les itinéraires de déviation, les parkings conseillés, les éventuels changements de priorité ou de sens de circulation... **sera édité et largement distribué**.

Il sera composé de plans simples et concrets et de textes descriptifs.

Ce **toute boîte**, ou sa version simplifiée sera également diffusé dans la **presse locale**.

Pour la **circulation de transit**, une information générale sur les travaux et les grands itinéraires de déviation sera quant à elle envoyée à la **presse à grande diffusion**.

2. Les outils spécifiques à destination d'un public particulier.

Le **folder commerces et services**.

La commission propose aux commerces et services une **publicité commune**, organisée sur base des différentes phases de travaux.

Ainsi, un folder reprenant les **logos, heures d'ouvertures** et éventuellement un **message publicitaire spécifique**, sera offert aux commerces et services avant la mise en œuvre des travaux de la section concernée.

Ce folder pourra être distribué à la clientèle et insistera sur **l'accessibilité des établissements** tout au long des travaux.

Les informations relatives à la réalisation de ce folder ainsi que des conseils pour l'organisation des livraisons pendant le chantier seront **envoyés** aux commerces et services concernés **par courrier**.

D'autres **publics cibles** feront également l'objet d'un **courrier particulier**.

A titre d'exemple, à destination des **riverains d'une rue en travaux** (pour une information sur la mise en œuvre d'une action particulière telle l'aménagement d'un parking temporaire leur étant réservé, une information sur les difficultés d'approvisionnement pendant la fermeture de la rue, etc).

D'autres courriers seront également adressés **en fonction des particularités de la zone en chantier** (à destination par exemple, des parents et enseignants d'une école, des gestionnaires d'un club sportif...etc.)

3. Les outils globaux et permanents sur l'évolution des travaux.

Il s'agit d'informations dans le **Bulletin communal** et sur le **site Internet** de la commune www.hotton.be (Infos pratiques - Travaux en cours - Hotton) qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'évolution du chantier.

Bien entendu, **pendant les travaux** la commission veillera à la bonne **diffusion et utilisation** de ces outils.

Par la suite elle tentera d'analyser et de valoriser les nouvelles habitudes de déplacements suscitées par les travaux.